DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. BRUNO GENZANA / MME CORINNE CHABAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 31 Mars 2017

OBJET : Politique publique de protection de l'environnement - Subventions spécifiques à l'association Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à l'association CEN PACA conformément aux tableaux annexés au rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 21 000 € pour l'environnement et 42 300 € pour les domaines départementaux, les espaces naturels, la chasse et la pêche,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec le CEN PACA, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

La dépense globale, soit 63 300 € sera prélevée sur les crédits mis à disposition au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée